

Programme de la Formation

FEE Bat DynaMOE 1 - Une Maitrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Maisons individuelles

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FEE Bat DynaMOE 1 - Une Maitrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Maisons individuelles <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 3 juin 2020 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 29 juillet 2020		mercredi 3 juin 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
		mardi 16 juin 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
		lundi 29 juin 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
		mardi 7 juillet 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
		lundi 27 juillet 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
		mardi 28 juillet 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
		mercredi 29 juillet 2020, 07h45 - 13h00 / 13h00 - 18h00	Plateforme e-learning disponible à partir de juin - peut-être réalisée à la date de son choix

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation a remis à jour les objectifs des anciens modules 5a,5b et 6 avec des modalités pédagogiques innovantes.

La formation s'articule autour de deux possibilités de parcours :

DynaMOE 1 - Une Maitrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Maisons individuelles : un parcours de formation multimodale dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles existantes.

Durée du parcours : 35 heures de formation dont 21h en présentiel et 14h en distanciel

FINALITÉ

- Elle octroie aux stagiaires la possibilité de rendre éligible leur mission d'audit au crédit d'impôt.
- Être qualifié « auditeur énergétique » au sens du décret n°20186-416.
- Prestation auprès de particuliers éligible au CITE et à MaPrimeRénov'.

DynaMOE 2 : Une Maitrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Bâtiment Tertiaire et Logement Collectif : un parcours de formation multimodale dédié à la rénovation énergétique performante des bâtiments existants.

ATTENTION : Ce module ne peut être suivi sans être précédé du module DynaMOE 1.

Durée du parcours DynaMOE 2 : 14 heures de formation dont 7h en présentiel et 7h en distanciel

FINALITÉ

Intégrer ou coordonner une équipe aux multiples compétences au service de l'audit énergétiques des bâtiments tertiaires et de logements collectifs.

Le suivi du parcours 1 et 2 peut être espacé dans le temps.

PRISE EN CHARGE

Procédure de prise en charge financière pour les ressortissants du FIF PL

Exceptionnellement pour le dispositif FEEBAT, tarif susceptible d'être pris en charge à hauteur de 100 % et hors du plan annuel de formation :

Avant la formation : aucune demande de prise en charge préalable n'est à adresser au FIF PL.

Dès la fin de la formation ou au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la formation : le Professionnel Libéral adresse sa demande de remboursement en charge au format "papier" (document type), accompagnée de l'ensemble des documents dont la liste vous sera adressé lors de votre inscription.

A titre informatif, il n'est pas possible de suivre le parcours DynaMOE et les modules 5a, 5b et 6 sur une même année calendaire.

PUBLIC CIBLE

Architectes et professionnels de la maîtrise d'oeuvre.

PRÉREQUIS

- Savoir reconnaître les déperditions thermiques d'un bâtiment
- Avoir des connaissances générales sur : les différentes familles d'isolants; les menuiseries extérieures : les composants d'une paroi ; l'étanchéité à l'air ; les ponts thermiques ; les ventilations ; les sources d'énergie ; les systèmes énergétiques
- Avoir des connaissances générales sur la vapeur d'eau et les phénomènes de condensation

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun. Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Pendant la formation, plusieurs évaluations sont réalisés sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. Il sera complété par un **questionnaire** qualité transmis par mail 2 jours après la formation. **La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Module

FEE Bat DynaMOE 1 - Une Maîtrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Maisons individuelles

5 jours soit 35 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
	mercredi 3 juin 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
	mardi 16 juin 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
	lundi 29 juin 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
	mardi 7 juillet 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
	lundi 27 juillet 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
	mardi 28 juillet 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
	mercredi 29 juillet 2020, 07h45 - 13h00 / 13h00 - 18h00	Plateforme e-learning disponible à partir de juin - peut-être réalisée à la date de son choix

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Intégrer les problématiques d'une enveloppe performante
- Connaître les solutions techniques
- Connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies
- Choisir l'outil d'aide au projet de rénovation

- Formuler des scénarios de rénovation (globale et par étapes)
- Définir la typologie des systèmes installés
- Adapter/proposer les solutions d'équipement
- Connaître les aides financières
- Savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions
- Savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- Concevoir l'avant projet de rénovation sur les volets techniques, financiers et humains
- Promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation en blended learning

à distance : 3 fois 1h15 (synchrone) + 10h de temps de travail personnel estimé (asynchrone)

En présentiel : 1 jour + 2 jours (21h)

Le module à distance est le prérequis utile afin de bénéficier totalement de la formation.

Un suivi sera assuré par le formateur référent par l'intermédiaire du forum, exclusivement dédié aux participants de la formation. Cet espace a été créé pour favoriser l'échange de pratique entre participants.

PROGRAMME

Etape 1 : Distanciel "SAVOIR"

16 séquences et 2 webinaires

Durée : 4 semaines

- Dresser l'état initial d'un bâtiment
- Connaître les solutions techniques performantes
- Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation

Etape 2 : Présentiel "FAIRE"

Etudes de cas et mises en situation

Durée : 1 jour

- Dresser l'état initial d'un bâtiment
- Connaître les solutions techniques performantes
- Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation

Etape 3 : Distanciel "SAVOIR"

4 séquences et 1 webinaire

Durée : 3 semaines

- Connaître et choisir les outils adéquats
- Élaborer un programme de rénovation

Etape 4 : Présentiel "FAIRE"

Etudes de cas et mises en situation

Durée : 1 jour

- Connaître et choisir les outils adéquats
- Élaborer un programme de rénovation

Etape 5 : Présentiel "ÊTRE"

Jeux de rôle et mises en situation

Durée : 1 jour

- Savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- Promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr

FORMATION : FEE Bat DynaMOE 1 - Une Maitrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Maisons individuelles

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FEE Bat DynaMOE 1 - Une Maitrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Maisons individuelles <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 3 juin 2020 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 29 juillet 2020		mercredi 3 juin 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
		mardi 16 juin 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
		lundi 29 juin 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
		mardi 7 juillet 2020, 09h00 - 10h15	Formation à distance
		lundi 27 juillet 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
		mardi 28 juillet 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Nantes (dans l'attente du lieu exact de formation) - 2, place Mangin 44200 Nantes
		mercredi 29 juillet 2020, 07h45 - 13h00 / 13h00 - 18h00	Plateforme e-learning disponible à partir de juin - peut-être réalisée à la date de son choix

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : Prénom :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : Département de naissance :

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable Date d'entrée dans l'entreprise :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- AKTO - Réseau Ocpalia
- FIF PL
- OPCALIA Martinique
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pôle emploi - Plateforme PDL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : FEE Bat DynaMOE 1 - Une Maitrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique - Maisons individuelles		35h / 5 jours	
Coût pédagogique	Tarif inter entreprise	1 200,00 € HT / 1 440,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

2 - Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Les personnes porteuses d'un handicap sont prises en charge et doivent se signaler avant la signature du contrat auprès du référent handicap du Gep'atlantique (Cécile Pérochaud) afin que l'organisation de l'accueil et l'adaptation de la formation lui soient proposées.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

6 - Report/Annulation

Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le Gep'atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - RGPD - Informatique et libertés

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le Gep'atlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'inscription, comme le nom, prénom, date de naissance, statut de l'entreprise...

L'adresse électronique est également nécessaire afin de vous adresser les différents documents liés à la formation (devis, contrat, convention, convocation, attestation de formation, facture...) et pour vous communiquer la lettre d'information des formations à laquelle vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Conformément à la réglementation, le Gep'atlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation et en aucun cas à des fins commerciales.

Le Gep'atlantique certifie disposer de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.